

## MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

### Arrêté du 3 janvier 2002 portant homologation d'appareils permettant d'analyser l'air expiré à l'occasion des contrôles antidopage

NOR : MJSK0170205A

La ministre de la jeunesse et des sports,  
Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 3632-1 et suivants ;  
Vu le code de la route, et notamment son article R. 234-2 ;  
Vu le décret n° 2001-35 du 11 janvier 2001 relatif aux examens et prélèvements autorisés pour la lutte contre le dopage, et notamment les articles 6 et 8 (6°) ;  
Vu l'arrêté du 21 mars 1983 modifié relatif à l'homologation des appareils de dépistage de l'imprégnation alcoolique par l'air expiré (ou éthylotests de l'air expiré) ;  
Vu l'avis du Conseil de prévention et de lutte contre le dopage en date du 3 décembre 2001,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Afin de réaliser les prélèvements prévus à l'article 6 du décret du 11 janvier 2001 susvisé, les appareils de dépistage de l'imprégnation alcoolique par l'air expiré devront avoir été homologués conformément aux dispositions de l'arrêté du 21 mars 1983 susvisé.

**Art. 2.** – Le directeur des sports est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 janvier 2002.

Pour la ministre et par délégation :  
*Le directeur des sports,*  
J. DELPLANQUE

### Arrêté du 22 janvier 2002 fixant au titre de l'année 2002 le nombre de places offertes au concours de sélection sur épreuves pour le recrutement de professeurs de sport réservé aux sportifs de haut niveau au terme d'un cycle de formation

NOR : MJSK0170199A

Par arrêté du ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat et de la ministre de la jeunesse et des sports en date du 22 janvier 2002, le nombre de places offertes au concours de sélection sur épreuves pour le concours de recrutement de professeurs de sport réservé aux sportifs de haut niveau au terme d'un cycle de formation au titre de l'année 2002 est fixé à 15.

## MESURES NOMINATIVES

## MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

### Arrêtés du 17 janvier 2002 portant nomination à la Commission supérieure nationale du personnel des industries électriques et gazières

NOR : ECOI0200029A

Par arrêté du secrétaire d'Etat à l'industrie en date du 17 janvier 2002, M. Bernard Reynaud est nommé membre suppléant de la Commission supérieure nationale du personnel des industries électriques et gazières, en qualité de représentant des salariés pour trois ans renouvelables, sur proposition de la Fédération nationale des syndicats du personnel des industries électriques et gazières CFTC.

NOR : ECOI0200030A

Par arrêté du secrétaire d'Etat à l'industrie en date du 17 janvier 2002, sont nommés membres suppléants de la Commission supérieure nationale du personnel des industries électriques et gazières, en qualité de représentant des salariés pour trois ans renouvelables, sur proposition de la Fédération chimie énergie CFDT :

Mme Véronique Préveaux ;  
M. Jean-Louis Baudy ;  
M. Dominique Lavenir ;  
M. Pascal Lebras.

### Arrêté du 17 janvier 2002 portant nomination (régisseurs d'avances)

NOR : ECOE0200006A

Par arrêté du secrétaire d'Etat au commerce extérieur en date du 17 janvier 2002, M. Dominique Causse, chef du bureau budget et

gestion des moyens, conseiller commercial à la direction des relations économiques extérieures est nommé régisseur d'avances auprès du cabinet du secrétaire d'Etat au commerce extérieur.

### Arrêté du 18 janvier 2002 portant nomination et titularisation (inspecteurs généraux des postes et télécommunications)

NOR : ECOI0220013A

Par arrêté du secrétaire d'Etat à l'industrie en date du 18 janvier 2002 :

Mme Varenne (Dominique), administratrice des postes et télécommunications hors classe, est nommée et titularisée inspectrice générale des postes et télécommunications à compter du 1<sup>er</sup> février 2002 ;

M. Sansas (Daniel), administrateur des postes et télécommunications hors classe, est nommé et titularisé inspecteur général des postes et télécommunications à compter du 1<sup>er</sup> février 2002.

### Arrêté du 21 janvier 2002 portant nomination (direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes)

NOR : ECOC0200007A

Par arrêté du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie en date du 21 janvier 2002 :

M. Maisonhaute (Jean), directeur régional de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes d'Ile-de-France, à Paris, est nommé, à compter du 15 février 2002, directeur de la